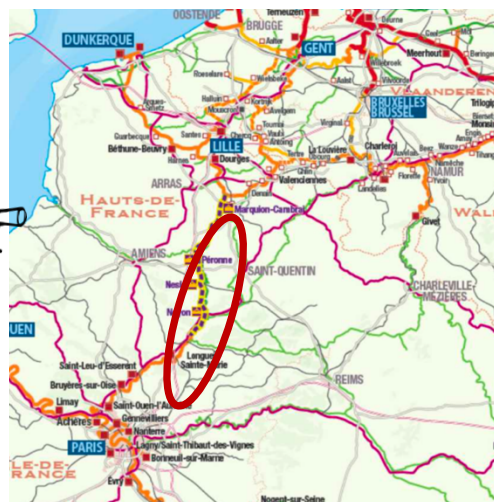


Projet scientifique (APR 2017-2020) Infrastructures fluviales et biodiversité aquatique *Le cas du canal Seine Nord face à ses biodiversités* (INFLUBIO)

Résumé du projet

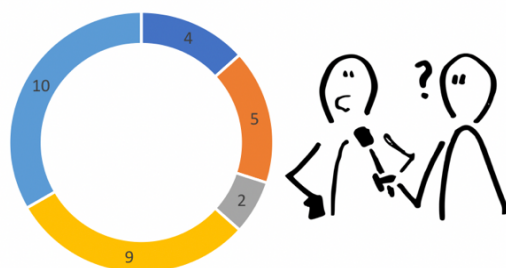
Le projet INFLUBIO étudie comment les dispositifs de prises en compte de la biodiversité sont appréhendés par les acteurs investis dans le projet du **Canal Seine Nord Europe** à partir d'un travail sur les catégories qui servent à gouverner les réalités matérielles (les zones humides, les espèces protégées, les espaces boisés, etc.) que nous appelons des **motifs**.



L'enquête et le matériau empirique

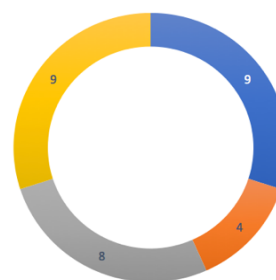
Nous avons mené **31 entretiens semi-directifs auprès de 29 personnes** impliquées en tant qu'experts ou porte-paroles dans la gouvernance de la biodiversité sur le terrain étudié. Au cours de notre enquête, nous avons également interrogé des acteurs sur la gouvernance de la biodiversité sur le Canal du Nord. Cela nous a permis de bénéficier d'un retour d'expérience sur un canal déjà existant mais aussi de comprendre ce qui relève d'enjeux propres à la gestion des enjeux environnementaux dans le cadre du Canal Seine Nord Europe en tant que canal construit sur aucun cours d'eau existant et d'une longueur relativement inédite.

Répartition des 30 structures contactées



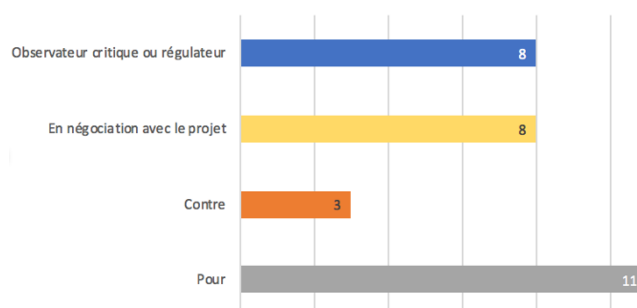
- E : Services instructeurs de l'Etat et des établissements publics
- MO : Maîtrise d'ouvrage SCNE et VNF
- Ch : Chambres consulaires
- Co : Collectivités, élus et permanence d'élus
- A : Associations

Intérêts défendus



- Eau, nature, environnement
- Chasse, pêche, loisir, riverains
- Industrie, commerce, transport, agriculture
- Mandat territorial

Positionnements par rapport au projet

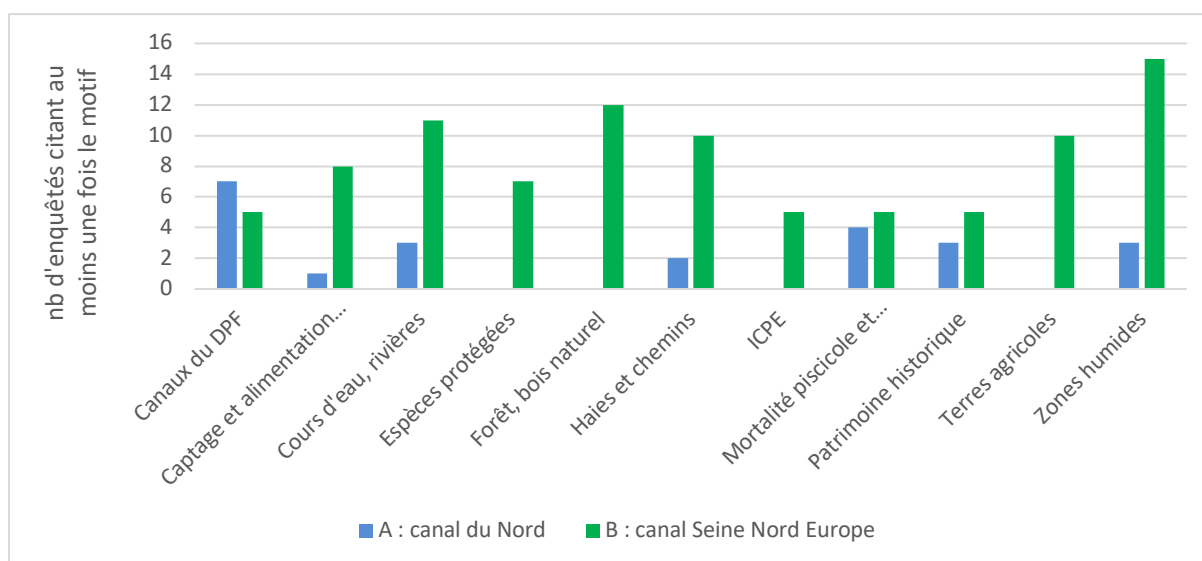


Les résultats de l'enquête

Les motifs institués

Les motifs institués sont **les réalités environnementales inscrites dans le droit** qui sont citées par les personnes interrogées quand on leur demande de parler des enjeux environnementaux sur l'un ou/et l'autre canal.

Figure : Mentions des motifs institués pour chaque canal



Les motifs institués dont la gouvernance est la plus discutée sont les zones humides et les terres agricoles. Viennent ensuite les espaces boisés, les espèces protégées et la pollution aquatique, puis les haies et chemins. Les outils contractuels sont beaucoup mentionnés pour la gestion des terres agricoles, les haies et chemins mais pour la gestion des forêts, des cours d'eau et des zones humides, les outils législatifs sont le plus mentionnés.



L'analyse des motifs institués dans les entretiens révèle trois résultats principaux :

- 1) les SAGE et les SDAGE sont très peu cités par les acteurs interrogés comme les instruments de gouvernance des zones humides et des cours d'eau ;
- 2) il n'existe pas d'espèce protégée emblématique qui fédérerait une opposition au canal ;
- 3) l'association Symbiose effectue un travail politique pour faire converger les intérêts de préservation des terres agricoles avec la préservation de la biodiversité. Sur les zones humides, la compensation de ces milieux reste un sujet clivant.

Les motifs en débat

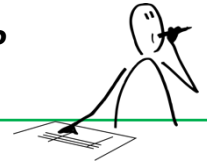


L'analyse des motifs environnementaux mentionnés dans les entretiens a permis de révéler des **contours environnementaux en débat**. Il s'agit de réalités matérielles liées au projet dont la temporalité, l'ampleur, l'emplacement, le contour sont en débat parce qu'elles **pourraient impacter des motifs institués** ou qu'elles suscitent selon les acteurs **espoirs ou inquiétudes**.

Ces contours en débat sont les suivants :

1. **Temporalité du projet** : Incertitudes liées à la réalisation et au calendrier du projet.
2. **Canal vivant et berges lagunées** : Débats concernant la forme et l'entretien des berges du canal, berges lagunées ou non, permettant au canal d'être un canal « vivant », qualité de l'eau. Qualité des sédiments en cas de dragage ou de travaux d'entretien.
3. **Plateformes et flux de marchandises** : Débat sur les retombées en termes de zones d'activité économiques, plateformes multimodales, l'avenir des flux de marchandises, la part fluviale, la part routière, la part produite, les débouchés.
4. **Volumes et flux d'eau** : Débat sur les ressources hydrologiques (souterraines et de surface) et leur qualité en lien avec les besoins et le fonctionnement du canal.
5. **Habitats et continuités écologiques** : Questions relatives à la préservation et la fragmentation des habitats, aux effets de coupure, aux problèmes de franchissement, aux évolutions des espèces.
6. **Paysage du chantier** : Débats concernant les emprises, les effets de la démarche « grand chantier », les nuisances engendrées, le devenir des matériaux extraits pour creuser le canal ou remblayer le canal du Nord et leurs effets sur les usages du sol et le paysage.
7. **Mesures compensatoires** : Débats concernant la gestion et la connaissance des espaces concernés par les mesures compensatoires au cours du temps.
8. **Trafic routier** : Débat sur le report modal et la consommation énergétique du canal (y compris aspect sécurité routière).
9. **Incidents dans la vie du canal** : Débats sur les algues, espèces envahissantes, fuites, fissures, ruptures de digues, noyades animales ou humaines, immersion d'objets (voitures...) et accidents fluviaux.
10. **Inondations, pluvial, boues** : Débats concernant la modification des ruissellements, des écoulements du réseau pluvial ou des coulées de boues suite au creusement du canal ou l'aménagement foncier qui l'accompagnera.

Comment comprendre les inquiétudes liées à ces contours en débat ?



1. Les acteurs s'appuient sur leur expérience d'autres projets (délais, impacts imprévus, bruit, lumières) et du canal du Nord (difficultés à gérer la vie aquatique, rupture de digues et les flux d'eau au quotidien) pour étayer leurs craintes. La **temporalité du canal** Seine Nord Europe est un sujet de débat pour tous les acteurs qui sont impliqués dans ce projet mais également pour les acteurs du canal du Nord qui sera aussi impacté par le CSNE. Le **paysage du chantier** est le deuxième motif en débat le plus cité. En ce qui concerne les **motifs liés à l'eau**, les débats portent sur les flux en quantité et qualité d'eau dans les canaux et la capacité à rendre le canal vivant (notamment par des berges lagunées).
2. Deux motifs viennent questionner la **politique de transport des marchandises** sur le CSNE. Les acteurs s'interrogent sur l'évolution du trafic routier, la localisation des plateformes de chargement et la nature des marchandises.
3. La question des **fonctionnalités écologiques** est abordée à travers l'effet de rupture du canal (continuités écologiques) et le devenir des mesures compensatoires, sujet d'inquiétude spécifique au projet CSNE. Quelques personnes ont également fait remonter à l'occasion des entretiens des débats portant sur l'érosion des sols et les coulées de boues. Selon le type d'agriculture induit par l'activité du canal et l'évolution des précipitations, ces phénomènes pourraient s'amplifier à l'avenir.
4. La question des boues n'est pas mise en visibilité par la maîtrise d'ouvrage. Les chambres consulaires qui en sont conscientes sont néanmoins peu mobilisées sur les autres questions liées à l'eau touchant plus directement au canal et n'évoquent pas non plus les questions de rupture de continuités. On peut remarquer que **les collectivités sont plus préoccupées par la temporalité du projet, le paysage du chantier, les plateformes et le trafic routier**, tandis que **les associations portent davantage les préoccupations liées à l'eau**.

Pour poursuivre la discussion

Ces contours en débat ont révélé des incertitudes environnementales de la part de l'ensemble des acteurs concernés par la construction et la gestion du Canal Seine Nord Europe. Elles ont été reprises dans la proposition de plusieurs scénarios prospectifs, présentés dans le rapport final, afin d'en montrer les enjeux politiques et écologiques sous-jacents.

Pour toute information :

Gabrielle Bouleau, responsable scientifique : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture Paris (INRAE), gabrielle.bouleau@inrae.fr ; Clémence Guimont, coordinatrice, clemence.guimont@hotmail.fr ; Rémy Petitimbert, coordinateur, r.petitimbert@gmail.com : (CERAPS), Université de Lille

